

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 17 MARS 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 9

Date de la convocation : 13 mars 2023 Date d'affichage : 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHE (pouvoir à M. François PARIS),

Secrétaire de séance : Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-018

TRAVAUX : MISE EN CONFORMITE ACCES PMR ECOLE ET MAIRIE

- Validation du Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire rappelle que la commune se doit de mettre les bâtiments communaux accessibles au public, en conformité avec les normes PMR.

Ces modifications à apporter impactent l'école et la Mairie.

Afin de ne pas impacter le temps scolaire, il est précisé que les travaux de l'école devront être achevés au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

L'avant-projet sommaire et définitif, ainsi que les différents documents constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), réalisés par Alp'VRD, ont été étudiés lors de différentes commissions travaux de la commune, la dernière en date le 10 mars 2023.

Après avoir pris connaissance des solutions et des estimations financières développées dans l'avant-projet sommaire et définitif, ainsi que les documents constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises d'Alp'VRD,

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises ;

AUTORISE M. le Maire à engager le lancement du marché public relatif à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 mars 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le :

Affiché le :

22 MARS 2023
22 MARS 2023

Le Maire,

Jacques ZIRNHELT



La Secrétaire de Séance,

Mme Christine BURNIER-FRAMBORET